

Vu pour être annexé à la délibération en date du

approuvant le P.L.U.

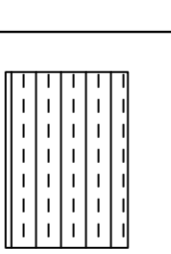
Le Maire


Document graphique n°4.2.B


Plan de zonage au 1/2 000 Barenton-Bugny Village

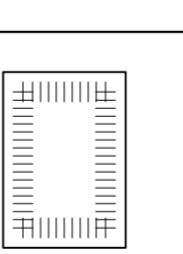
Révisé le	Modifié le	Mis à jour le

Légende du plan de zonage

 Périmètre d'isolement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

 Limites des zones et des secteurs du P.L.U.

 Limites communales

 Application du droit de préemption urbain  
Délibération en date du

Définitions des zones et des secteurs

\* Zone UA : Zone urbaine englobant le centre ancien de Barenton-Bugny

\* Secteur Ua.a : secteur où les constructions liées aux activités agricoles sont autorisées

\* Secteur UAI : secteur réservé aux activités sportives et ludiques

\* Zone UB : Zone urbaine à dominante pavillonnaire

\* Secteur Ubc : secteur urbain doté de règles d'implantation strictes

\* Zone 1AU : zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

\* Zone 2AU : zone à urbaniser sous réserve d'une procédure de modification ou de révision du document

\* Zone A : zone agricole

\* Secteur At : secteur tampon à vocation agricole où les bâtiments d'élevage sont interdits

\* Zone N : zone naturelle